

# CESSNA 206 TU



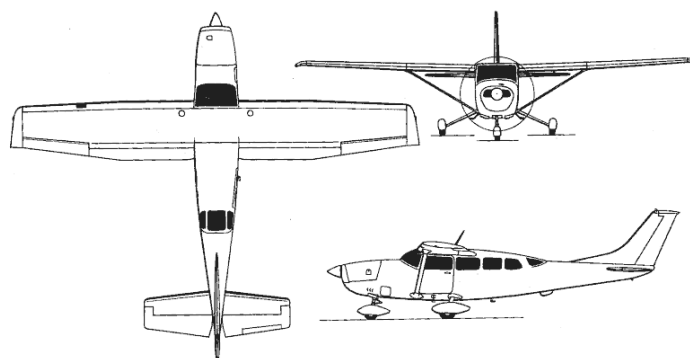
Le Cessna TU206G est un monomoteur à aile haute et train d'atterrissage fixe. La combinaison d'un moteur puissant, d'une cellule résistante et d'une grande cabine font du 206 Turbo - Stationair une plateforme idéale pour tout type de travail aérien et en particulier la photogrammétrie aérienne.



Possédant une faible vitesse de décrochage, il est l'avion idéal pour les missions nécessitant de faibles vitesses (lidar à forte densité, prise de vue très haute résolution ou avec un fort recouvrement longitudinal).

## **Performances :**

Masse Max Décollage : 1 633 kg  
Masse à Vide : 990 kg  
Fuel Utilisable : 445 l  
Vitesse de Croisière : 250 km/h  
Vitesse de décrochage : 80 km/h  
Plafond Max : 8 200 m  
Rayon d'Action Max : 1 200 km  
Endurance Max : 9 h



## **Trappe :**

Trappe circulaire diamètre 440mm

## **Equipements :**

Le TU206G est équipé d'une trappe photo circulaire ce qui permet d'installer tout type d'équipement

- Caméra Numérique (DMC, DMCII, ADS80, Vexcel Utracam)
- LIDAR (Leica ALS, RIEGL)...

# CESSNA 206 TU



REPUBLIQUE FRANCAISE  
MINISTERE DES TRANSPORTS  
DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE  
93, Boulevard du Montparnasse - PARIS 6°

## CERTIFICAT D'IMMATRICULATION

N° B - 16975

1. Marques de nationalité et d'immatriculation	2. Constructeur. Désignation du type et de la série	3. Numéro dans la série
F - G C S E	CESSNA AIRCRAFT C° CESSNA TU. 206 G	05777

4 & 5	PROPRIETAIRE
N	Société AERO PHOTO EUROPE INDUSTRIE
o	Aérodrome de Moulins Montbeugny
m	03400 - YZEURE
&	
A	
d	
r	
e	
s	
s	
e	

6. Il est certifié, par les présentes, que l'aéronef ci-dessus désigné a été dûment inscrit au registre de la République Française, conformément à la Convention relative à l'Aviation Civile Internationale en date du 7.12.1944 et au Code de l'Aviation Civile.

Le fonctionnaire chargé  
de la tenue du registre  
d'immatriculation des aéronefs

Délivré le - 5 OCT. 1984

Aérodrome d'attache MOULINS MONTBEUGNY



A retourner au bureau d'immatriculation en cas de vente ou de destruction de cet appareil.